

Kupferpaste

Date de révision: 19.03.2018

Code du produit: RCSO-FDT-042

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Kupferpaste

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

revêtement

Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Le produit est destiné à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	FDT Flachdach Technologie GmbH & Co. KG	
Rue:	Eisenbahnstraße 6-8	
Lieu:	D-68199 Mannheim	
Téléphone:	+49 (621) 8504100	Téléfax: +49 (621) 8504200
e-mail:	kundenservice@fdt.de	
Interlocuteur:	Marco Anderer	Téléphone: +49 (621) 8504563
e-mail:	marco.anderer@fdt.de	
Internet:	http://www.fdt.de	
Service responsable:	Arbeitssicherheit und Umweltschutz	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoison (Mayence, Allemagne): +49 (0)6131 - 19240 (24h - de, en)
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

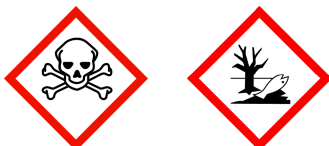
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kupferpaste

Date de révision: 19.03.2018

Code du produit: RCSO-FDT-042

Page 2 de 11

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément aux prescriptions nationales en matière d'élimination.

2.3. Autres dangers

Matériau solide combustible.

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
-	paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)			50-100 %
	-	029-019-01-X		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H331 H302 H319 H400 H410			
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas			10-<20 %
	265-150-3	649-327-00-6	01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kupferpaste

Date de révision: 19.03.2018

Code du produit: RCSO-FDT-042

Page 3 de 11

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Dégager les voies respiratoires. N'administrer ni du lait, ni de boissons alcoolisées. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si l'irritation ou d'autres troubles persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxique par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre spéciale pour feux métalliques, sable sec, poudre ABC.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.
Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Éliminer les débris d'incendie conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuer les personnes en lieu sûr.
Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'écoulement ou de déversement accidentel, prévenir les autorités compétentes conformément à l'ensemble des dispositions correspondantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Ne pas rincer à l'eau. Contenir et collecter le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour la mise au rebut conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13). Placer le produit dans des conteneurs appropriés et fermés pour sa mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8
Evacuation: voir rubrique 13

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kupferpaste

Date de révision: 19.03.2018

Code du produit: RCSO-FDT-042

Page 4 de 11

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs/poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Éviter la formation de poussière.

Information supplémentaire

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker avec des substances comburantes et auto-inflammables.
Tenir éloigné d'acides forts, de bases fortes et d'oxydants puissants afin d'éviter des réactions exothermiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et l'eau. Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

revêtement

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas			
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	300 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	300 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	300 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	900 mg/m³	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kupferpaste

Date de révision: 19.03.2018

Code du produit: RCSO-FDT-042

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
-	paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	
	Eau douce	0,0078 mg/l
	Eau de mer	0,0052 mg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,23 mg/l
	Sol	65,5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.
En cas de difficultés de traitement, porter un écran facial et des vêtements de protection.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Porter des gants de protection résistants aux solvants. (Caoutchouc butyle)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Demander au fabricant de gants de protection et respecter le temps de perméation exact.

Protection de la peau

Vêtement de protection: Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts.

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter au maximum l'infiltration du matériel dans les canalisations ou dans les conduits d'eau. Ne pas contaminer les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	pâteux	
Couleur:	Cuivre	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		Aucune donnée disponible

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 180 °C

Point d'éclair: 36 °C

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Kupferpaste

Date de révision: 19.03.2018

Code du produit: RCSO-FDT-042

Page 6 de 11

Température d'auto-inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible

Température de décomposition: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Matériau solide combustible

Densité: Aucune donnée disponible

Densité apparente: Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité: Non miscible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage: Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir éloigné d'acides forts, de bases fortes et d'oxydants puissants afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter une évaporation jusqu'au dessèchement.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Basique, fort. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit:

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) 625,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 3,75 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 0,875 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kupferpaste

Date de révision: 19.03.2018

Code du produit: RCSO-FDT-042

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
-	paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)				
	orale	DL50 mg/kg 500	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Rat		OCDE 402
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 0,7 mg/l	Rat		OCDE 403
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas				
	orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg > 5000	Lapin		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une irritation de la peau chez les sujets sensibles.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Risques probables pour l'environnement en cas de manipulation ou d'élimination incorrectes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Kupferpaste

Date de révision: 19.03.2018

Code du produit: RCSO-FDT-042

Page 8 de 11

Élimination

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

120104 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; fines et poussières de métaux non ferreux

L'élimination des emballages contaminés

Mettre au rebut comme un produit inutilisé. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (Poudre de cuivre)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité dégagee:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (Poudre de cuivre)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité dégagee:

E1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

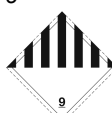
Kupferpaste

Date de révision: 19.03.2018

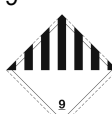
Code du produit: RCSO-FDT-042

Page 9 de 11

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Copper metal powder)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
	
Dispositions spéciales:	274, 335, 966, 967, 969
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité dégagee:	E1
EmS:	F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Copper metal powder)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
	
Dispositions spéciales:	A97 A158 A179 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y956
Quantité dégagee:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	956
IATA-Quantité maximale (cargo):	400 kg

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pour des conditionnements simples <= 5 L / 5 kg net, ou des combinaisons de conditionnements avec des emballages intérieurs de <= 5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7 Code IMDG, A197 DGR de l'IATA peut être appliqué.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Kupferpaste

Date de révision: 19.03.2018

Code du produit: RCSO-FDT-042

Page 10 de 11

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable
Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Version 1,00 - Première édition - 19.03.2018

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

COV : Composés organiques volatils

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables

VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux

CPE : Classe de pollution des eaux

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

DNEL : Derived No Effect Level

PNEC : Predicted No Effect Concentration

TLV : Threshold Limiting Value

STOT : Specific Target Organ Toxicity

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Kupferpaste

Date de révision: 19.03.2018

Code du produit: RCSO-FDT-042

Page 11 de 11

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

REACHECK Solutions GmbH, Frohsinnstraße 28, 63739 Aschaffenburg, Allemagne
Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@reacheck.eu,
www.reacheck.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)